

positions; des conférences furent ouvertes pour fixer le prix auquel chacun d'eux mettrait sa soumission, et un traité fut conclu à Sainte-Menehould, le 15 mai 1614.

Mais pour payer ces consciences de gentilshommes il fallait de l'argent, et le trésor était à sec. La régente se hâta donc d'assembler les états généraux pour en obtenir des subsides; et préalablement elle eut soin de faire déclarer le roi majeur par le parlement, afin qu'il ne prit fantaisie à aucun des princes du sang de réclamer la régence. Néanmoins les choses ne se passèrent pas à son entière satisfaction; plusieurs membres des trois ordres portèrent la parole contre la reine et contre son premier ministre; le tiers état surtout se fit remarquer par l'énergie de ses représentations et par les propositions hardies qu'il osa soulever contre les abus de l'autorité royale. La solution fut que les états refusèrent de voter de nouveaux impôts avant que la reine eût justifié de l'emploi des richesses immenses qu'elle avait englouties dans les quatre années de son administration.

Marie de Médicis voyant qu'elle n'avait rien à attendre d'une telle assemblée, la congédia immédiatement, et s'occupa des moyens de se procurer de l'argent d'une autre manière. Elle créa des offices de trésoriers des pensions et les vendit pour dix-huit cent mille francs. Le parlement ayant osé adresser des remontrances à la reine sur le scandale d'une semblable mesure, le duc d'Épernon eut ordre de corriger les vieux conseillers; mais comme il ne pouvait avouer la mission secrète qu'il avait reçue ni faire une provocation sans avoir des motifs plausibles, il attendit une occasion pour agir : cette occasion ne se fit pas attendre.

Un soldat du régiment des gardes ayant été enfermé dans une prison civile du faubourg Saint-Germain, pour avoir tué en duel un de ses camarades, le duc prétendit qu'en sa qualité de colonel général de l'infanterie, il était seul juge de cette affaire, que le parlement lui avait manqué d'égards en empiétant sur ses attributions; et sans autre explication il prit quelques soldats de la compagnie qui était de service au Louvre, il fit briser les portes de la prison et enleva le garde. Le bailli de Saint-Germain adressa immédiatement sa plainte à la cour, qui commit sur-le-champ plusieurs conseillers pour en informer.

Le duc d'Épernon joua l'exaspération, exhala sa colère contre le parlement par d'affreuses menaces; puis, réclamant l'aide des gentilshommes qui étaient présents, il se mit à leur tête et se dirigea vers le palais pour attendre la sortie des conseillers. A la levée de la séance, ceux-ci traversèrent le vestibule, suivant leur habitude, pour se rendre dans une autre chambre et déposer leurs robes. Tout à coup ils sont assaillis par une troupe de furieux, qui les frappent du revers de leurs épées, les terrassent, les foulent aux pieds, déchirent leurs vêtements avec leurs éperons, en blessent même plusieurs, en leur criant que c'était pour leur apprendre à se mêler des affaires de la reine et de ses ministres. Ce trait d'audace étant demeuré impuni, l'insolence des favoris de Marie de Médicis ne fit que s'accroître, et tout plia devant l'autorité du ministre.

Enfin Louis XIII se fatigua d'obéir, et résolut de se soustraire au joug du maréchal d'Ancre et à la tutelle de sa mère; toutefois, comme il n'entra pas dans son caractère de

prendre une détermination énergique parce qu'il manquait de courage pour l'exécuter, il agit sourdement, prépara ses batteries dans l'ombre et ne mit personne dans sa confiance, si ce n'est un de ses compagnons de jeu de paume, le jeune Albert de Luynes, en qui il avait une grande confiance, et dont il fit plus tard son principal ministre.

Ce favori, qui joua un rôle très-important sous le règne de Louis XIII, était d'une famille extrêmement infime; car le cardinal de Richelieu dit, dans ses mémoires, que le père d'Albert de Luynes était simplement un bâtard de maître Guillaume Ségur, chanoine de l'église cathédrale de Marseille; qu'il avait tiré son nom d'une petite maison que cet ecclésiastique possédait sur les bords d'une rivière nommée Luynes, entre Aix et Marseille, et qu'il avait pris le surnom d'Albert de sa mère, qui servait de chambrière au chanoine; que ce bâtard s'étant fait soldat, était parvenu à se faire recevoir archer de la garde, et qu'il s'était acquis une réputation de bretteur pour avoir tué en duel, dans le bois de Vincennes, plusieurs de ses camarades; qu'ensuite il avait obtenu, en récompense de sales services, le gouvernement du Pont-Saint-Esprit, et qu'il s'était marié à une demoiselle de Saint-Paulet, femme adroite et violente; que ce couple ayant amassé un peu d'argent par extorsion, avait fait l'acquisition d'une petite maison appelée Montmirail, d'une chétive métairie nommée Brante, et d'une île que le Rhône avait presque toute rongée, et qu'on nommait Cadnet. Le cardinal ajoute que « tous leurs biens et leurs acquêts pouvaient valoir douze » cents livres de rentes, et qu'aussi ne purent-ils suffire aux » dépenses de la famille lorsque le gouvernement du Pont-

» Saint-Esprit vint à être enlevé au capitaine Luynes. » Ils tombèrent dans une telle misère, que le boucher qui apportait les provisions de la maison refusa de continuer ses fournitures; et comme la femme de l'ancien archer insistait pour qu'il montrât plus de complaisance, il lui répliqua insolument « qu'il n'avait qu'une sorte de marchandise à son service, dont se conservant la propriété, il lui donnerait l'usage, » si bon lui semblait, sans rien demander. » Cette grossière injure valut à celui qui l'avait faite quatre coups de poignard, puis la famille se retira dans la ville de Tarascon. Le capitaine Luynes avait alors trois fils : l'aîné, qu'on appelait Luynes, le second Cadnet, et le troisième Barante. La mère, qui était d'une beauté fort remarquable, ne tarda pas à trouver un protecteur, et fit entrer ses trois enfants chez le comte de Lude en qualité de pages; plus tard, celui-ci les présenta à Henri IV et obtint leur admission à sa cour. A leur début, les trois frères n'avaient qu'un manteau qu'ils portaient à tour de rôle quand ils étaient de service, et vivaient avec une pension de quatre cents écus que la munificence du roi avait accordée à l'aîné en qualité de page de sa chambre.

Dans les devoirs de sa charge, Albert de Luynes eut maintes occasions de plaire au dauphin, soit en partageant ses jeux, soit en lui élevant des pies-grièches. Le jeune prince le nomma d'abord grand fauconnier de France, puis l'éleva à la dignité de premier gentilhomme de la chambre; et enfin, quand sa majorité eut été déclarée, il le combla d'honneurs et de pensions, ainsi que ses frères Cadnet et Barante.

Le crédit du favori de Louis XIII parut si bien établi, que la reine mère et le maréchal d'Ancre en conçurent de l'om-



brage, et résolurent de le séparer du jeune monarque en lui confiant le gouvernement d'Amboise. Ils chargèrent même Sauveterre, premier valet de la garde-robe, de signifier à Luynes qu'il eût à se rendre immédiatement à son poste, s'il voulait prévenir une disgrâce dont lui et ses frères étaient menacés. Sauveterre répondit à Marie de Médicis, en présence de Concini : « Mais, madame, vous avez donc un autre » favori tout prêt pour le roi, dont vous seriez plus sûre que » de Luynes; car vous n'ignorez pas que votre fils est si » faible d'esprit, qu'il faut quelqu'un pour l'amuser comme » un enfant; et s'il venait à choisir un homme plus entrepre- » nant et plus élevé en dignité, vous pourriez vous repentir » d'avoir éloigné celui-ci. »

Ces paroles retardèrent l'exécution du projet qu'avaient formé la reine et le premier ministre d'éloigner Luynes de la cour. Le favori resta donc en possession du monarque et continua à l'amuser en jouant à la paume ou au ballon, en dressant des oiseaux ou bien en l'occupant à des pratiques d'une piété puérile, pour lesquelles Louis avait un penchant déclaré. Peu à peu le favori prit un tel ascendant sur son esprit, que Louis XIII le choisit pour son confident intime dans tous les complots qu'il formait contre la reine et contre le premier ministre. Le projet du mariage du roi avec Anne d'Autriche, fille de Philippe III d'Espagne, n'apporta aucun changement dans la faveur de Luynes; au contraire, sa majesté le désigna pour aller à Bayonne recevoir la future reine des mains des ambassadeurs espagnols, et pour la conduire à Bordeaux, où il l'épousa le 22 novembre 1615, au grand ébahissement du bon peuple, qui croyait à cette époque que



le pire des malheurs pour une nation était que la race des rois vint à s'éteindre.

Cette alliance augmenta encore les divisions qui existaient à la cour; car Anne d'Autriche ayant montré quelque velléité de prétentions au gouvernement du royaume, Marie de Médicis se mit en devoir d'inspirer à son fils de l'éloignement pour sa femme; ce qui ne lui fut pas difficile, vu le caractère sombre, morose, inquiet, défiant de Louis XIII, et surtout en raison de ses habitudes vicieuses et de ses goûts honteux. Le roi s'éloigna de sa jeune épouse et parut la négliger entièrement; celle-ci ne tarda pas à l'accuser d'impuissance et à se dédommager avec des amants des froideurs de son mari.

La reine mère croyant alors n'avoir plus rien à redouter de sa belle-fille, ne se fit aucun scrupule de braver l'opinion publique et de combler Léonore Galigai et le maréchal d'Ancre de tant de faveurs, de dignités et de pensions, qu'il semblait que la reine eût pris à tâche d'enlever au peuple jusqu'à ses dernières ressources pour gorger d'or et d'argent cette famille italienne.

Louis XIII, quoique décidé à enlever le pouvoir à sa mère, hésitait à frapper le grand coup, parce qu'il prévoyait qu'il serait obligé de faire tuer le maréchal d'Ancre pour se séparer de la reine, et qu'il lui répugnait encore de tremper ses mains dans le sang d'un homme qui passait pour son véritable père. Mais un incident, en apparence fort insignifiant, fit taire ses scrupules, et amena la sanglante catastrophe qui devait terminer la vie du favori de Marie de Médicis.

Un jour, Concini jouant au billard avec le roi, et se

trouvant gêné par son chapeau qu'il tenait sous le bras, le mit sur sa tête en disant : « Sire, votre majesté m'excusera » de me couvrir en sa présence. » Louis cessa aussitôt la partie et se retira dans ses appartements en donnant les marques de la plus violente colère.

Le maréchal d'Ancre ne s'abusa pas sur les conséquences qui pouvaient résulter pour lui de cette manifestation du prince; il se rendit en toute hâte auprès de la reine et l'instruisit de ce qui venait de se passer. Marie de Médicis fit appeler aussitôt Léonore Galigai, et discuta avec sa favorite sur les moyens de conjurer l'orage et de mettre le ministre à l'abri du ressentiment de Louis XIII. On ne sait à quel parti s'arrêta la reine; seulement dès le lendemain, jour de la Toussaint, après avoir dîné avec sa mère, le roi se sentit pris de tranchées et de coliques qui durèrent trois jours, et qui ne cédèrent qu'aux antidotes que lui fit administrer le médecin de son favori.

Depuis longtemps Louis XIII avait conçu des soupçons sur l'illégitimité de sa naissance et sur la participation directe qu'avait prise sa mère à l'assassinat de Henri IV. Cette étrange maladie jeta une lueur horrible dans son esprit; il supposa que l'épouse adultère qui avait ordonné le meurtre de son mari pouvait bien empoisonner son fils; il demeura convaincu qu'elle avait formé le projet de se débarrasser de lui pour conserver le pouvoir pendant la minorité de son frère Gaston, qui atteignait à peine sa neuvième année, et qui était placé sous la direction d'une créature du maréchal d'Ancre, le duc de Savary de Brèves. Dès ce moment, il voua une haine implacable à sa mère et ne s'occupa plus que des moyens de lui

enlever le gouvernement du royaume et de se défaire du ministre. L'exécution de ces deux projets n'était pas sans difficultés, car le roi et ses amis étaient constamment surveillés par les espions du maréchal, et si le coup venait à manquer, ceux qui auraient trempé dans le complot étaient assurés d'être décapités.

Cependant Luynes ne recula pas devant le danger, et comme il devait recueillir une partie de l'héritage de Concini, il se chargea de la besogne. Le favori s'adjoignit un de ses frères et un capitaine des gardes nommé l'Hopital-Vitry, et tous les trois décidèrent qu'ils attaqueraient le ministre dans la cour du Louvre, au moment où il sortirait de chez la reine mère. Une première tentative échoua par un malentendu; mais le 24 avril 1617, les mesures furent mieux prises : Louis XIII, sous prétexte d'aller à la chasse, avait fait monter à cheval son régiment des gardes, le seul dont il pût disposer pour soutenir l'entreprise; Vitry se rendit au Louvre avec quelques gentilshommes qui portaient des pistolets sous leurs manteaux, et ils se postèrent sur le pont-levis pour attendre le maréchal d'Ancre; celui-ci arriva, suivant son habitude, avec un nombreux cortège. Les conjurés laissèrent passer tout le monde; puis, lorsque Concini fut dans la cour, Vitry s'approcha de lui, porta la main sur son bras droit pour l'arrêter, et tirant de son pourpoint un pistolet, il le lui déchargea dans la poitrine; en même temps un autre gentilhomme nommé Perray lui déchargea un second pistolet, à bout portant, dans le côté gauche. L'infortuné maréchal tomba roide mort du coup. Les conjurés firent retentir l'air des cris de « vive le roi! » ordonnèrent qu'on fermât

immédiatement les portes du Louvre et que la garde se rangeât en bataille. Louis XIII parut alors à l'une des fenêtres et dit à haute voix : « Grand merci à vous, mes amis, à cette » heure je suis roi ! » Ainsi fut accompli un meurtre que beaucoup de gens qualifièrent de parricide.

Le corps de l'amant de la reine Marie de Médicis, du véritable père de Louis XIII, fut enveloppé dans un manteau, et vers minuit on alla l'enterrer dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois; mais le lendemain le peuple se porta à l'église, et malgré la résistance du clergé, le cadavre fut exhumé, traîné jusqu'au pont Neuf, et cloué à une potence que le ministre avait fait élever pour y pendre ceux qui parlaient contre lui; ensuite on le déchira à coups de dague et d'épée, et les lambeaux sanglants furent jetés à la voirie.

Le parlement de Paris procéda également contre sa mémoire; les conseillers chargés de l'enquête constatèrent que le maréchal d'Ancre, au moment de sa mort, avait dans les poches de son pourpoint une somme de près de deux millions en billets de l'épargne, et dans sa maison plus de deux millions vingt mille livres en argent monnayé; ils reconnurent qu'outre les revenus de sa charge, qui montaient à un million de livres, il avait plus de vingt millions placés en France, à Rome et à Florence; ils constatèrent qu'il avait mis en réserve une somme considérable pour l'acquisition du comté de Montbéliard, où il voulait se retirer; toutes choses qui prouvaient d'une manière irrécusable quelles spoliations avaient été exercées par le favori de la reine-mère.

Louis XIII ne s'en tint pas à la punition du coupable; il poursuivit de sa haine la famille du maréchal d'Ancre, fit

enlever de sa maison, au milieu de la nuit, presque en chemise, Léonore Galigai, sa femme, et la fit enfermer à la Bastille. Le parlement reçut l'ordre de prononcer la peine de mort contre la maréchale; toutefois comme elle n'était en réalité coupable que d'infâmes complaisances et de débauches faites en compagnie de Marie de Médicis, il devenait fort difficile de motiver une sentence sur de semblables accusations. Le roi vint en aide à ses conseillers, et fit accuser Léonore Galigai de judaïsme et de sortilège. Un écuyer de sa maison, nommé Laplace, vendit sa conscience pour un peu d'or, et vint attester que depuis l'arrivée à la cour d'un certain médecin juif nommé Montallo, la maréchale avait cessé d'aller à la messe; que plusieurs fois il l'avait surprise faisant des boules de cire qu'elle avait l'habitude de porter à sa bouche. Son carrossier porta également un faux témoignage, et prétendit qu'il l'avait vue sacrifier un coq dans une église à minuit; or, le procureur général prouva que l'oblation d'un coq était tout à la fois une pratique juive et païenne, et conclut à ce qu'elle fût brûlée vive comme sorcière.

Le parlement montra moins de sévérité; il la condamna simplement à être décapitée. Léonore Galigai écouta sa sentence avec un calme extraordinaire, marcha au supplice sans terreur, sans faiblesse, et mourut avec un courage digne d'une plus belle vie.

Quant à la reine mère, elle se trouvait retenue prisonnière dans ses appartements et hors d'état de pouvoir porter le moindre secours à sa favorite; d'ailleurs la perte de son autorité l'occupait bien plus que le sort de la maréchale; tout son désir était d'approcher du roi pour en obtenir un mo-